

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de LOUVIERS (Département de l'Eure – Seine Eure Agglomération)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la production d'une délibération du Conseil municipal sollicitant le concours de l'EPFN, s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans, et sous réserve de la production d'une décision du Président de la Communauté d'Agglomération Seine Eure déléguant l'exercice de droit de préemption Urbain à l'EPFN sur les parcelles concernées
SITUATION DU BIEN :	Immeubles cadastrés sur le territoire communal, section XC numéros 219 et 220 pour une contenance cadastrale totale de <u>393 m²</u> .
PLU :	Zone Urbaine Centrale.
PROJET :	Compte-tenu du positionnement géographique de l'immeuble, Façade test dans le cadre de l'appel à projets Ville de la Reconstruction afin de développer l'attractivité du centre-ville.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	4 avril 2019 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Françoise QUEGUINER et Véronique ZUCCONI DIA déposée en Mairie le 27/02/2019 au prix de 192 000,00 € + commission de négociation de 8000,00 €
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>Du 15 mars 2019</u> : 192 000 €+ 10 %
IMPUTATION :	Compte n° 924 120 – LOUVIERS "Rue du Général de Gaulle" Enveloppe projet : 220 000 €

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption

ROUEN le 05 avril 2019

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du rôle "politiques publiques"
Dominique LEPELIT